



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission de l'administration générale

Objet : **Préavis n°53/2024 -
Concernant la révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les
résidences secondaires**

Séance à distance : 20 mai 2024

Participants : Catherine Fankhauser, Marie Patrik, Séverine Vanderschueren, Patrizia Webb et
Pierre-Alain Zufferey

Absents : -

La commission a examiné et analysé le préavis présenté par la Muniapalité.

Ce projet de révision a pour but d'unifier et de mettre au goût du jour l'actuel règlement datant de 2007, la procédure a été conduite par la Région en collaboration avec les partenaires touristiques et le service juridique du Canton.

Il permet de faire évoluer le règlement en précisant quelques principes, de définir les règles d'exonération et de moderniser le mode de prélèvement.

Le montant de la taxe est également adapté et passerait de CHF 3.- à CHF 4.50.

Le règlement fixe également la répartition de ces taxes.

Cette adaptation nous permet d'unifier la pratique entre la majorité des communes du district et il apparait, aux yeux des membres de la commission, comme justifié de s'y rallier.

Au vu de ce qui précède, la commission suggère au Conseil Communal d'accepter ce préavis tel que présenté.

Catherine Fankhauser

Marie Patrik

Séverine Vanderschueren

Patrizia Webb

Pierre-Alain Zufferey
rapporteur

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch